

«Respecter la dignité des personnes» - Françoise Laborde

Françoise Laborde, sénatrice PRG de la Haute-Garonne et présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes, fait état de réflexions en cours à la délégation.

Quel est votre regard sur la question de la retraite des femmes ?

La situation des femmes reste particulièrement difficile car elles ont plus de risques d'arriver seules à la retraite, séparées ou veuves. De plus, les femmes sont plus confrontées au chômage que les hommes, en particulier car elles réduisent leur activité ou arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants. Aujourd'hui, les statistiques ont tendance à montrer une aggravation de la situation. La délégation aux droits des femmes a co-rédigé avec la commission des Affaires sociales du Sénat [un premier rapport en 2010](#) au moment de la discussion sur la réforme des retraites. Nous avons pointé la nécessité de remédier aux inégalités professionnelles hommes-femmes.

Quelles sont vos principales recommandations ?

Nous parlons de plus en plus du droit de mourir dans la dignité alors qu'il faudrait au préalable respecter celui de vivre dans la dignité. Nous pensons qu'il faut relever le minimum vieillesse et assouplir les conditions de son attribution.

En 2010, nous avons travaillé sur le 5^e risque dépendance, mais rien n'est vraiment sorti de cette réflexion. L'évolution de la société en termes de prise en charge est en cours. La question se pose très directement pour les personnes qui n'ont pas cotisé ; la période transitoire sera difficile pour elles.

Pour trouver des moyens financiers, il est possible de retenir l'enjeu des retraites comme Grande cause nationale. Cela donnerait les moyens de communiquer massivement et de faire prendre conscience qu'il faudra travailler plus longtemps. Les gens doivent être moins attentistes de ce que la société ou l'entreprise dans laquelle ils travaillent peut leur offrir.

La qualité des soins en établissement et l'aide à l'autonomie à domicile constituent-ils un enjeu important ?

C'est un point crucial pour garantir la dignité de la fin de vie des personnes âgées. Il est nécessaire de renforcer les effectifs de professionnels de santé comme les médecins, les infirmiers ou les kinés, mais aussi d'accompagnants, d'assistants de vie, etc. Dans certains établissements, les personnes âgées discutent moins de 10 minutes par jour avec quelqu'un. A l'hôpital ce n'est pas vraiment un problème car le séjour est conçu pour être court. Mais en établissement, le risque de basculer dans la solitude est plus grand.

Quel rôle peuvent jouer les collectivités ?

Les maires des petites villes construisent des logements sociaux car ils se rendent compte que ce type de logement permet de maintenir la population au sein de la ville. Mais plus encore, il faut développer l'habitat partagé pour les personnes âgées. Pour qu'elles ne soient plus seules, nous voulons faire cette recommandation aux collectivités, aux maires et aux sociétés HLM. Des demandes de rez-de-chaussée adaptés peuvent être intégrées dans le cahier des charges lors des appels d'offres. La situation économique actuelle, difficile, a au moins le mérite de recréer une solidarité familiale et une solidarité plus globale par le biais du mouvement associatif d'aide à la personne.

Quelle est votre position sur le droit à mourir dans la dignité ?

Nous sommes pour le choix de mourir et de pouvoir l'assumer. La loi Leonetti n'est pas assez connue ni assez appliquée des professionnels de santé, surtout par les médecins généralistes

qui prennent le relais des praticiens hospitaliers lors du retour de la personne malade à domicile. La loi Leonetti concerne la fin de vie, or entre ce moment ultime et le moment où une maladie incurable est diagnostiquée et que les traitements échouent, il devrait être possible de dire stop et d'avoir le droit de choisir de mourir. C'est impossible aujourd'hui, ce qui occasionne de grandes souffrances chez les personnes malades.

Il y a tout un processus d'accompagnement à mettre en place autour du droit à mourir dans la dignité. Il faut soutenir évidemment la personne malade, mais aussi prendre la famille en charge. Nous devrions nous inspirer de ce qui existe à l'étranger, notamment en Suisse.

Que proposez-vous ?

Notre groupe politique va demander à ce que des mesures soient prises pour que la loi Leonetti soit suffisamment connue par les professionnels de santé et qu'elle soit appliquée. Nous allons demander l'intégration d'un module d'accompagnement et de gestion de la souffrance dans la formation des médecins. Il n'est pas question d'imposer l'euthanasie, mais de laisser le libre choix de le faire à ceux qui le veulent.

Quel est votre regard sur le Plan autisme ?

Nous avons constaté de réelles évolutions dans la prise en charge de l'autisme depuis quelques années, même si elles sont lentes. Un point important est que la mère n'est désormais plus culpabilisée. Le tissu associatif a permis aux parents de se regrouper en petites structures, mais il y a encore une polémique autour de la notion de maladie ou de handicap. Or, les aides ne sont pas versées de la même façon.

Le dépistage précoce introduit par le 2^e Plan autisme permet de déclencher un accompagnement spécifique au plus tôt. J'ai co-organisé avec la sénatrice Valérie Létard un colloque sur l'autisme en décembre 2012 au Sénat. A cette occasion, des témoignages de jeunes autistes atteints du syndrome d'Asperger ont révélé leurs difficultés et l'absence de vie sociale. Cela nous a permis d'entrevoir la vie douloureuse des autistes atteints plus gravement.

Cela pose la question de leur accompagnement...

Ces enfants sont confrontés à plusieurs problématiques dont celle de la scolarité qui devrait évoluer avec la refondation de l'école, à condition toutefois de résoudre le problème de la formation et du statut des AVS (auxiliaires de vie scolaire). Il n'est pas acceptable que les AVS soient uniquement sélectionnés sur les seuls critères de motivation et de chômage longue durée.

Le statut des AVS a fait l'objet d'une [question écrite de ma part le 27 juin 2013](#) à la ministre de l'Education nationale George Pau-Langevin juste avant la remise du [rapport Komitès sur la professionnalisation de l'accompagnement des élèves handicapés](#). Nous attendons actuellement une réponse. Il est pourtant urgent d'agir car j'ai déjà reçu des courriers d'AVS de Haute-Garonne dont le contrat est arrivé à échéance et qui pointeront au chômage en septembre.

Qu'en est-il de la place des aidants familiaux ?

C'est un vrai problème car l'aidant n'est pas vraiment reconnu et aidé aujourd'hui. Entre la garde à domicile et les trajets qui ponctuent les différents rendez-vous chez les spécialistes (hôpital de jour, orthophoniste, psychomotricien, etc.), c'est souvent la mère qui arrête de travailler pour s'occuper de l'enfant à plein temps. Cela s'explique par la rareté des lieux d'accueil pour les enfants autistes en France. Avec ses 205 millions d'euros, le 3^e Plan autisme doit servir à la création de davantage de structures.

Propos recueillis par Guillaume Garvanèse